



Changement de catégorie invalidité

Par Telepion

Bonjour Je voudrais vous faire part de mon cas .

je suis actuellement en invalidité 1 (depuis 5 ans) je ne travaille plus depuis 2 ans. Je suis actuellement au chômage. J'ai vu mon médecin hier qui a écrit au médecin conseil de la sécu pour passer en invalidité 2 suite a des complications de mon ald diabète.

Demande qui normalement devrait être acceptée.

Je voudrais savoir dans un premier temps si les conditions pour être en invalidité 2 doivent être remplies comme par exemple les 600H sur les 24 derniers mois.

Car étant déjà en invalidité 1 mon smab et smtc ayant déjà été calculé.

Je touche actuellement 800 euros par mois concernant l'invalidité une.

Vais je toucher 1200euros par mois en invalidité 2 même si je n'ai pas travaillé ces 24 derniers mois .

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien cordialement.

Par kang74

Bonjour

Effectivement , l'invalidité 2 n'est qu'une conséquence de l'invalidité 1 (évolution de votre état de santé) et reprend donc les mêmes base de calcul mais à un % différent .

Vous avez peut être tout intérêt à faire un dossier MDPH dans le même temps pour demander l'a Ah, même si vous avez des revenus supérieurs à son montant, notamment pour faire calculer un taux d'handicap .

Par Telepion

Bonsoir kang 74.

Je vous remercie pour votre réponse.